

POLITIQUE D'INSCRIPTION ET D'ADMISSION POUR LE GYM DU PEPS

1- SALLE D'ENTRAÎNEMENT GRAND PUBLIC

- **MEMBRE** débourse un montant supplémentaire pour l'accès à la salle de musculation pour 1 semaine, 1 mois, 2 mois, 3 mois, 4 mois, 6 mois, 8 mois ou 12 mois. Il doit obligatoirement présenter sa carte validée au comptoir d'accueil.
- **MEMBRE** s'il ne s'inscrit pas, il a accès en déboursant le coût pour une entrée quotidienne Membre (le membre indique à la réception du niveau 1 qu'il va à la salle d'entraînement) et il doit remettre son billet d'entrée quotidienne au préposé du comptoir d'accueil de la salle d'entraînement.
- **NON-MEMBRE** a accès en déboursant le coût pour une entrée quotidienne Non-Membre (le non-membre indique à la réception du niveau 1 qu'il va à la salle d'entraînement) et il doit remettre son billet d'entrée quotidienne au préposé du comptoir d'accueil de la salle d'entraînement.

2- ADMISSIBILITÉ

D'UNE PERSONNE ÂGÉE DE 16 ANS ET PLUS

- doit obligatoirement devenir membre du Peps pour s'inscrire à la salle d'entraînement, sinon, le coût pour une entrée quotidienne non membre est chargé.
- lorsqu'il est MEMBRE, le point 1 s'applique.

D'UNE PERSONNE ÂGÉE DE 14 ET 15 ANS

- le responsable de la salle d'entraînement communique avec les parents afin de vérifier s'ils sont avisés de la démarche de leur adolescent et, par la suite, autorise son l'inscription par courriel auprès de la réception.
- le responsable avise les parents et l'adolescent que les règles établies doivent être respectées (respect des lieux, des utilisateurs, des équipements, etc.).
- doit obligatoirement devenir membre (tarif du personnel de l'UL) du PEPS avant de s'inscrire à la salle d'entraînement.
- la vente de billets pour une entrée quotidienne à la salle d'entraînement n'est pas autorisée pour ce groupe d'âge à moins que le jeune soit accompagné d'une personne âgée de 16 ans ou plus. Dans ce cas, le tarif Non-Membre s'appliquera.
- lorsqu'il est MEMBRE, le point 1 s'applique.

D'UNE PERSONNE ÂGÉE DE 12 ANS ET 13 ANS

- idem à l'admissibilité des personnes âgées de 14 et 15 ans.
- il est OBLIGATOIRE d'avoir la présence d'une personne âgée de 16 ans ou plus membre du Peps et de la salle d'entraînement lors des entraînements.
- la vente de billets pour une entrée quotidienne à la salle d'entraînement n'est pas autorisée pour ce groupe d'âge à moins que le jeune soit accompagné d'une personne âgée de 16 ans ou plus. Dans ce cas, le tarif Non-Membre s'appliquera.

**N.B. L'âge minimum pour venir dans les salles d'entraînement est de 12 ans.
Les bébés sont acceptés pendant l'entraînement du père ou de la mère s'ils sont dans une poussette.**